



PROJET DE COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 4 NOVEMBRE 2010**

-date de convocation : 28 octobre 2010

-étaient présents :MM. Alain BOURGEOIS, Maire/Pierre GREGOIRE/Geneviève MALET/Eric BATTAGLIA/Claudine MATTIODA/Jean Pierre GRESSIER/Agnès RAFAITIN, Maires-Adjointes/Françoise GIGOI/Marc BINET, Conseillers Municipaux Délégués/Frank LEROUX/Stéphanie DESIRE/Christian BELLE/Marie Christine GERARD/Yvette GARNIER/Gérard FINKEL/Marguerite WEBER/Jean Luc KOBON/Christian ALLET/Philippe DEMARET/Paule SCHAAFF/Sébastien ZRIEM/Christiane ROCHWERG/Paul AUGOT, Conseillers Municipaux

-étaient excusés et représentés : MM. Yvonne ROYER (procuration à A. BOURGEOIS), Maire Adjointe/Martine DELANDE (pouvoir à F.GIGOI)/Sylvie DUFILS (pouvoir à P. SCHAAFF), Conseillères Municipales

-étaient absents : MM. Yves KERSCAVEN, Maire Adjoint/Ahmed BENLEBNA/Xuan LECOMTE, Conseillers Municipaux

-le nombre de votants est donc de 26

-secrétaire de séance : M. Gérard FINKEL

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2010

Mme ROCHWERG souligne, par rapport à la page 5, que son propos sur le dernier journal municipal et notamment sur la tribune de la Majorité est à son avis déformé, car il pourrait faire croire qu'elle est d'accord avec la Majorité ;

Elle regrette également l'absence de la mention de la réponse de la Municipalité sur les « guérites » du nouveau stade qui gênent, selon elle, les riverains. Mr Pierre GREGOIRE lui rappelle que le positionnement des bancs de joueurs, d'arbitres ne changeront pas, indiquant également qu'il a été donné des consignes aux joueurs et aux arbitres afin de respecter le voisinage.

Après ces remarques, le projet de compte rendu est APPROUVE par 20 VOIX (MM BOURGEOIS, GREGOIRE, MALET, BATTAGLIA, ROYER, MATTIODA, GRESSIER, RAFAITIN, GIGOI, BINET, LEROUX, DESIRE, BELLE, GERARD, GARNIER, FINKEL, WEBER, KOBON, ALLET, DELANDE) ET MM DEMARET, SCHAAFF, ZRIEM, ROCHWERG, AUGOT, DUFILS ne prenant pas part au vote.

DECISIONS DU MAIRE

- 33/2010 Maintenance du Parc informatique de la Ville par la Société ARGOSSE
- 34/2010 Formation par la société SOPROMAT concernant « Les métiers d'entretien en collectivité »
- 35/2010 Désinfection du clocher de l'Eglise par la société CHASLES
- 36/2010 Spectacle de fin d'année pour les écoles Maternelles et Élémentaires par la Compagnie DECI DELA
- 38/2010 Assistance pour l'utilisation des logiciels des Services Techniques par la société INFO TP
- 39/2010 Consuel de la Maison de l'Enfance et de la Famille par la société BUREAU VERITAS
- 40/2010 Formation du personnel par l'UNION DES MAIRES concernant « La priorité des priorité : mieux gérer son temps »
- 41/2010 Formation du personnel par la société APAVE concernant « L'habilitation électrique au personnel non électricien »
- 42/2010 Formation du personnel par la société APAVE concernant « la signalisation temporaire des chantiers »

ELECTIONS DE DELEGUES COMMUNAUTAIRES

Monsieur le Maire précise que suite à la démission de Mme Jacqueline CHOLIN, il convient, en vertu du Code Général des Collectivités Territoriales, d'élire un nouveau délégué communautaire titulaire auprès de la CCOPF.

Il propose la candidature de Mr Eric BATTAGLIA.

MM. Philippe DEMARET et Christiane ROCHWERG annoncent qu'ils sont également candidats.

Il est procédé au vote qui donne les résultats suivants :

-VOTANTS : 26
-BLANCS ET NULS : 0

Ont obtenu :

-Eric BATTAGLIA : 19 voix, élu Conseiller Communautaire Titulaire
-Philippe DEMARET : 5 voix
-Christiane ROCHWERG : 2 voix

Monsieur le Maire, au vu du résultat, rappelle qu'il faut désigner un délégué communautaire suppléant, en remplacement de Mr Eric BATTAGLIA, anciennement suppléant. Il propose la candidature de Mr Gérard FINKEL.

Mr Paul AUGOT se porte également candidat.

Il est procédé au vote qui donne les résultats suivants :

-VOTANTS : 26
-BLANCS ET NULS : 0

Ont obtenu :

-Gérard FINKEL : 20 voix, élu Conseiller Communautaire Suppléant
-Paul AUGOT : 6 voix

ELECTION D'UN MEMBRE SUPPLEANT DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire rappelle que suite à la démission de Mme Jacqueline CHOLIN, il convient d'élire un membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres et il propose la candidature de Mme Martine DELANDE, tenant compte de la représentation proportionnelle au sein du Conseil Municipal.

Mme Paule SCHAAFF se porte candidate.

Il est procédé à un vote à main levée qui donne le résultat suivant :

-Martine DELANDE : 20 voix, élue
-Paule SCHAAFF : 6 voix.

COMMUNICATION DE MR LE MAIRE SUR LA CREATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL EN CHARGE DE LA PROSPECTIVE

Mr Alain BOURGEOIS, Maire, informe l'Assemblée qu'il a souhaité la création d'un groupe de travail chargé de la prospective, sous la responsabilité d'Yves KERSCAVEN et sous contrôle de la Commission de l'Urbanisme, groupe chargé de faire des propositions sur l'avenir de la Commune, notamment dans les domaines suivants :

-besoins en équipements nouveaux
-réaffectation des locaux publics éventuellement libres d'affectation
-évolutions du PLU.

Il propose, outre Mr KERSCAVEN, la composition suivante :

- Jean Pierre GRESSIER
- Marc BINET
- Gérard FINKEL
- Martine DELANDE
- Christiane ROCHWERG.

Cette dernière décline la proposition, indiquant un manque de disponibilité.

Mr ZRIEM se porte volontaire pour faire partie de ce groupe de travail. Mr le Maire accepte cette proposition.

TARIF D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que lors de la séance du 28/09/2010, le Conseil Municipal avait adopté les tarifs pour les droits d'emplacement et les cirques.

Il s'avère que depuis cette séance les exploitants du café le « Jean Bart » ont sollicité la commune pour obtenir l'autorisation d'installer une terrasse sur le domaine public en face de leur Etablissement.

Il convient donc de fixer un tarif d'occupation du domaine public pour ce type d'activité. Il est proposé :

Pour une terrasse couverte :	40€/m ² /année
Pour une terrasse non couverte :	20€/m ² /année

MM. DEMARET et ZRIEM, au nom du groupe minoritaire, sont contre cette taxation, la trouvant mesquine et contre-productive dans une logique de dynamisation du commerce en centre ville. Ils proposent un tarif à un Euro symbolique, soulignant, à leurs yeux, que la recette entrevue par la municipalité n'est pas essentielle pour le budget communal.

Mr le Maire, appuyé par Mr E. BATTAGLIA, rappellent qu'en matière de dynamisme commercial, la Commune a déjà exonéré les commerçants locaux de la taxe publicitaire et que malgré tout, il ne faut pas négliger des recettes.

L'Assemblée par 20 VOIX POUR (MM BOURGEOIS, GREGOIRE, MALET, BATTAGLIA, ROYER, MATTIODA, GRESSIER, RAFAITIN, GIGOI, BINET, LEROUX, DESIRE, BELLE, GERARD, GARNIER, FINKEL, WEBER, KOBON, ALLET, DELANDE)

ET 6 CONTRE (MM DEMARET, SCHAAFF, ZRIEM, ROCHWERG, AUGOT, DUFILS) adopte le tarif tel que proposé.

PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS

Par délibération en date du 2 février 2010 le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à lancer officiellement l'élaboration du PAVE de la commune et proposer ainsi ce document aux :

- autorités organisatrices des transports (STIF)
- associations représentatives de personnes handicapées ou à mobilité réduite (à leur demande)
- associations représentatives des commerçants de la commune (à leur demande)
- autorités gestionnaires des voies non gérées par la commune (CCOPF, Conseil Général)

Les personnes susmentionnées ayant répondu favorablement au projet proposé (ou à défaut n'ayant pas répondu dans le délai imparti de 4 mois), M. le Maire demande au Conseil Municipal d'adopter le PAVE tel que présenté lors de la séance du 2 février 2010.

Mr P. DEMARET rappelle la proposition de réunion avec le Conseil Général, transmise à Mr GRESSIER, par mail, hier.

Mme C. ROCHWERG tient à souligner l'action conjointe de la Région et du Département pour la mise en place d'un système de transport réservé aux handicapés.

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE**, approuve le PAVE tel que présenté lors de la séance du 2 février 2010.

RESEAU D'ADDUCTION D'EAU POTABLE-MISE EN ŒUVRE D'UNE UNITE DE TRAITEMENT DE PESTICIDES

L'eau distribuée sur la commune d'Ezanville contient des pesticides dont la concentration nécessite désormais qu'un dispositif de filtrage complémentaire soit mis en œuvre par la collectivité.

Ce dispositif, fonctionnant à l'aide de charbons actifs, sera positionné à l'intérieur de l'unité de décarbonatation actuelle (forage F5 – les Bourguignons).

Le coût de l'opération est estimé à 179.137 € TTC.

Cet investissement sera financé par l'augmentation du prix de l'eau voté en Conseil Municipal le 6 mai 2009.

Les travaux seront confiés à l'actuel délégataire du service de l'eau (Véolia), gestionnaire de l'unité de décarbonatation, par le biais d'un avenant (n°5) à l'actuel contrat d'affermage.

Pour l'utilisateur, le coût de fonctionnement de cette nouvelle unité de traitement des pesticides se traduira par une augmentation du prix de l'eau de 0,0607 €HT/m³ (0.0382 €HT/m³ valeur 01/01/1992)

Afin de ne pas faire supporter une charge trop importante à l'utilisateur cette augmentation se substituera à la dernière augmentation de 0,0701 €HT/m³ (janvier 2012), prévue lors du conseil municipal du 6 mai 2009.

L'avenant n°5 contient également une mention intégrant au contrat d'affermage les nouvelles dispositions réglementaires relatives à la déclaration en Mairie et au contrôle des ouvrages de prélèvement, puits, forages et récupération des eaux de pluie.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à

- signer l'avenant n°5 au contrat d'affermage avec la société Véolia,
- signer les conventions d'autorisation de rejet des eaux de lavage avec le SIAH du Coult et Petit Rosne, nécessaires au bon fonctionnement de l'unité de traitement,
- solliciter les participations du Conseil Général à cet effort d'investissement dans le cadre de sa politique de contractualisation.

Mme C. ROCHWERG rappelle ses interventions passées sur ce dossier, soulignant qu'à ses yeux il faut resituer ce dossier dans le cadre d'une politique générale de l'eau et de l'environnement, en le traitant d'une manière plus globale en matière de protection de la ressource et de sensibilisation des usagers (dont les agriculteurs, les particuliers, les services communaux, ...). Elle se demande s'il y a vraiment une volonté politique en la matière.

Mr le Maire lui rappelle à son tour les différents débats qui ont eu lieu sur ce dossier, la non réponse de la Commission mise en place par le Département depuis des années et la difficulté à agir car il s'agit là d'un dossier de cohérence territoriale allant bien au-delà des simples limites territoriales d'Ezanville.

Le Conseil Municipal par 20 VOIX POUR (MM BOURGEOIS, GREGOIRE, MALET, BATTAGLIA, ROYER, MATTIODA, GRESSIER, RAFAITIN, GIGOI, BINET, LEROUX, DESIRE, BELLE, GERARD, GARNIER, FINKEL, WEBER, KOBON, ALLET,DELANDE)

ET 6 ABSTENTIONS (MM DEMARET, SCHAAFF, ZRIEM, ROCHWERG, AUGOT, DUFILS) approuve le texte tel que proposé.

RAPPORT ANNUEL DU SIAH

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le rapport annuel d'activité du SIAH du Coult et du Petit Rosne, pour l'exercice 2009, est disponible au centre technique municipal – 5, rue de la Libération.

Mr P. DEMARET intervient pour souligner que ce rapport peut être intéressant, mais qu'il convient de souligner que la CCOPF devrait, comme l'oblige la Loi, à publier ce même rapport annuel, ce qui n'est pas arrivé depuis des années. Il demande donc que l'on rappelle la CCOPF à ses obligations.

RETROCESSION CENTRE VILLE-BOUYGUES IMMOBILIER

Dans le cadre de l'aménagement du centre-ville d'Ezanville, la société Bouygues immobilier a réalisé la construction d'un ensemble immobilier, sur des parcelles acquises par ses soins, selon un plan établi par la commune.

Répondant aux exigences de ce plan, une partie des parcelles acquises par Bouygues (cadastrées désormais AE 343-658-660-661-663) était destinée à revenir gracieusement à la commune afin que celle-ci mette en œuvre, conjointement avec le Conseil Général et la CCOPF, les travaux nécessaires à la rénovation du centre-ville.

Afin d'entériner la situation des terrains à ce jour aménagés, le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de rétrocession à la commune des parcelles AE 343-AE 658-AE 660-AE 661-AE 663.

Le Conseil Municipal approuve, à l'**UNANIMITE**, le texte tel que proposé.

PLACE ELLUIN DEVILLERS-ENFOUISSEMENT DES RESEAUX

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire à solliciter les participations du SMDEGTVO et du Conseil Général du Val d'Oise permettant le financement de l'opération d'enfouissement des réseaux d'éclairage public, EDF et France Télécom de la place Elluin Devillers.

Soit, pour le syndicat :

- 40 % du montant hors taxes des travaux sur réseau EDF,
- 15 % du montant hors taxes des travaux sur réseau France Télécom et éclairage public,

et un taux optimal de la part du Conseil Général dans le cadre de sa politique de contractualisation.

Montant global de l'opération = 81.060,10 € TTC

Mr S. ZRIEM regrette, au nom de son Groupe, de n'avoir eu le plan que ce soir, sur table et s'interroge également sur la notion d'extension du système de vidéo-protection.

Mr le Maire lui répond que pour la vidéo-protection, ce dossier étant géré par la CCOPF, aucun nouveau projet n'est en cours et que le plan d'aménagement de la place a déjà été soumis aux Commissions d'Urbanisme d'une part et de Voirie, d'autre part, notamment lors d'une réunion le 21 octobre dernier.

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE**, approuve le texte tel que proposé.

STADE DU PRE CARRE-DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CENTRE NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DES SPORTS (CNDS)

L'opération de construction des vestiaires et tribunes du stade du Pré carré (1.451.000 €HT) est éligible à une subvention du CNDS.

Cette participation est fixée à 20 % du montant total HT des travaux.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le CNDS pour la construction des vestiaires et tribunes du stade du Pré Carré.

Le Conseil Municipal, l'**UNANIMITE**, approuve le texte tel que proposé.

DEMANDE DE DEROGATION AU REPOS DOMINICAL D'UN COMMERCE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que Monsieur le Préfet du Val d'Oise, par arrêté N°78 du 15 mars 2010 a créé un Périmètre d'Usage de Consommation Exceptionnel (PUCE) sur le secteur commercial du Val d'Ezanville, et que par délibération du 16/04/2010 le Conseil Municipal s'était prononcé favorablement sur les demandes déposées par un certain nombre de commerçants.

Récemment le magasin « CHEMINEE LA ROMAINE » a demandé auprès des services préfectoraux à bénéficier de la dérogation au repos dominical.

Il convient que le Conseil Municipal se prononce sur cette demande.

Le Conseil Municipal par 20 VOIX POUR (MM BOURGEOIS, GREGOIRE, MALET, BATTAGLIA, ROYER, MATTIODA, GRESSIER, RAFAITIN, GIGOI, BINET, LEROUX, DESIRE, BELLE, GERARD, GARNIER, FINKEL, WEBER, KOBON, ALLET,DELANDE) ET 6 CONTRE (MM DEMARET, SCHAAFF, ZRIEM, ROCHWERG, AUGOT, DUFILS) donne un avis favorable à cette demande de dérogation, dans le cadre de la création d'un PUCE sur le secteur du Val d'Ezanville

QUESTION DE MR JEAN PIERRE GRESSIER SUR LES INFRASTRUCTURES ROUTIERES

Récemment, nous avons été informés que le projet de raccordement de l'A16 à la Francilienne, avait subi une modification importante de son tracé, de lap art de la Direction de l'Equipement et de l'Aménagement d' IDF.

Cette modification est très controversée.

Elle semble, en outre, créer une certaine confusion dans les esprits, en provoquant l'amalgame avec le projet de déviation de la RD370.

Je pense qu'il serait opportun, que vous apportiez des précisions sur cette modification qui a été proposée sur le raccordement de l'A16.

Par ailleurs, je souhaiterais que vous nous informiez sur l'état d'avancement du projet de la déviation de la RD370 et que vous puissiez nous indiquer ce qui bloque ce projet.

Vous en remerciant.

Mr le Maire, relayé par Mme ROCHWERG, fait un rapide historique sur le raccordement de la Francilienne à l'A16, en indiquant que le projet définitif n'est toujours pas acté, le dernier projet empiétant sur 30 ha de terres agricoles et ne recueillant pas l'accord des membres du SMIEP.

En ce qui concerne la déviation de la RD 370, il s'agit là d'un autre dossier, qui pour l'instant, alors que l'on en parle depuis des lustres, se heurte à deux problèmes :

- l'opposition de la Communes de Moisselles
- la non programmation financière de la part du Conseil Général.

QUESTION ECRITE DU GROUPE « UNE ENERGIE NOUVELLE POUR EZANVILLE » SUR LE DOSSIER DES LOGEMENTS

*Monsieur le Maire,
Mesdames, messieurs les élu(e),*

Nous souhaiterions poser une question d'ordre général relative au logement à Ezanville. Vous n'êtes pas sans savoir que le logement est l'une des premières préoccupations des Français avec le travail et l'accès aux soins, entre autres...

A ce sujet notre réflexion porte sur deux points en particulier.

1 – le logement social

Nous souhaiterions connaître les conditions d'attributions des logements sociaux du contingent de la ville au sein de notre parc social. Comment sont instruits les dossiers ? Y a-t-il une commission d'attribution ? Dans ce cas, quelles sont les autorités et parties représentées (des associations relatives au logement y siègent-elles, l'Etat, des bailleurs, etc. ?).

Autant de questions sur lesquelles la Municipalité n'a jamais vraiment fait état de son mode de fonctionnement.

2 - les logements de fonction

Cet autre thème est tout autant important et participe au bien-être de nos agents municipaux dans leur travail.

Comment s'effectue ou s'est effectuée la répartition de ces logement ?

Comment sont établis les tarifs de ces logements ?

Qui a priorité sur ces logements ? Quels sont les critères d'attribution ?

Nous vous remercions pour toutes les informations apportées en réponse à notre requête.

Mme MATTIODA, Maire Adjointe chargée du logement apporte les précisions suivantes :

Lorsque nous avons une proposition d'un bailleur, nous nous réunissons avec la Directrice du CCAS, l'agent chargé du logement et moi-même.

Nous cherchons parmi la liste des demandeurs, ayant rempli un formulaire, les candidats qui conviendraient selon certains critères qui sont bien déterminés, comme l'ancienneté de la demande, la composition de la famille (marié ou pas), le nombre de personnes (suroccupation ou sous), les ressources (revenus allocataires RSA), respect de certains plafonds, des ressources comme les revenus fiscaux de référence sur les avis d'imposition de chaque personne vivant au foyer. La décision doit être rapide car au-delà d'une certaine date nous perdons le logement pour un tour.

Après, les dossiers retenus sont soumis à la commission d'attribution à Eaubonne.

Cette commission est composée de plusieurs membres :

- 1 membre du Conseil d'Administration des 3F*
- 1 administrateur élu par les locataires*
- Le Maire ou son représentant*
- 1 collaborateur des 3F*
- 1 représentant de l'Etat ou d'associations agréées.*

La commission est chargée d'apprécier avec équité la situation des familles au regard des logements proposés dans le respect des critères réglementaires.

Les décisions sont prises à la majorité.

Il faut savoir que le fait de remplir les conditions d'attribution ne donne pas automatiquement droit à l'octroi d'un logement HLM.

-Mr le Maire indique qu'il n'intervient jamais sur les demandes des particuliers, sauf cas exceptionnel, laissant la Commission d'Attribution travailler de manière impartiale.

-quant aux logements communaux, Mr le Maire rappelle les critères d'attribution tenant compte notamment des astreintes des agents, de la composition de leurs familles, etc... Enfin, en matière de loyer, il précise que ceux-ci sont calculés en fonction de la surface des logements et des éléments de confort.

INTERVENTION DE MR GERARD FINKEL

A l'occasion d'articles précédemment parus dans la revue municipale, vous avez été informé de la grande attention qu'apporte notre municipalité au programme d'accessibilité des personnes à mobilité réduite et de notre position de leader dans ce domaine, au niveau du Val d'Oise.

Comme vous le savez, notre commune a la particularité d'être traversée par une route départementale, donc gérée par le Conseil Général. Elle constitue la voie la plus importante au niveau du trafic et des infrastructures (exemple : la moitié des arrêts de bus de la Commune y sont implantés).

Or, cette caractéristique risque fort de nous être préjudiciable, de détruire et d'anéantir les efforts que nous avons pu développer.

En effet, vous pourriez penser que disposer d'une route Départementale est un avantage pour une commune, puisque celle-ci n'a pas la charge de son entretien, malheureusement, vous avez pu

constater l'hiver dernier, la réactivité du Conseil Général n'a pas été à la hauteur de ce que nous pouvons en attendre.

Bien que notre commune ait réalisé l'ensemble des diagnostics de mise en accessibilité, et en ait transmis au Conseil Général les résultats pour les voies dont il est responsable, celui-ci n'a jamais donné suite, ni répondu à nos courriers.

Nous aurions pu penser que les coûts correspondants étant élevés, il ne soit pas possible de les concrétiser rapidement. Nous avons donc trouvé des subventions possibles de la part de la Région et du Syndicat des Transports d'Ile de France, à hauteur de 100% du montant HT des travaux, ce qui, vous en conviendrez est rare de nos jours.

Or, le Conseil Général n'a pas souhaité en profiter dans les délais impartis.

Nous avons portant sollicité l'aide du Conseiller Général du Canton, élu au Conseil Municipal de notre commune. Celui-ci nous a répondu que pour le Conseil Général, nous étions une commune parmi toutes les autres.

Ce n'est pas ce que les Ezanvillois attendent de leur Conseiller Général.

Il semble que celui-ci ne connaisse pas bien le sujet, car dans cette démarche nous ne sommes une commune parmi toutes les autres. Nous sommes à la pointe de la mise en œuvre du programme d'accessibilité, au niveau du Val d'Oise, ce qui est confirmé par la Préfecture.

On peut se demander si nous oeuvrons tous dans le même sens et si les communes n'ayant pas la même sensibilité politique que le Conseil Général, ne sont pas pénalisées.

Mr P. DEMARET s'insurge contre les propos tenus par Mr FINKEL et note que la proximité des élections cantonales ne doit pas être étrangère à ce type de mise en cause. Il regrette la mauvaise foi de Mr GRESSIER qui a reçu réponse de la part du Conseil Général... Il souhaite enfin que chacun respecte la réglementation en matière de stationnement, ce qui permettrait de faciliter l'accessibilité des handicapés.

Mr le Maire appelle au calme, en indiquant que la note présentée par Mr FINKEL devait faire l'objet de la tribune de la Majorité dans le prochain bulletin, mais qu'en raison de la proximité des élections cantonales, en sa qualité de directeur de la publication, il a décidé de ne pas la diffuser.

COMMUNICATION DE MR ERIC BATTAGLIA

Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal,

Ayant été interrogé par certaines Présidentes, certains Présidents, ou membre du bureau de diverses associations, je tiens à faire ce communiqué :

Une grande majorité d'associations qui ont leur siège dans notre commune, ont eu la désagréable surprise en ouvrant leur boîte de messagerie de voir un message les invitant à se rendre en séance du Conseil Municipal de ce soir.

Tout le monde sait que les associations contribuent par leurs compétences et leur dynamisme à la vie de notre commune.

Je rappelle que la vie associative offre en effet un espace de liberté, de citoyenneté, d'engagement et de fraternité républicaine.

Très souvent les associations complètent la palette des services offerts par la municipalité et elles sont souvent à l'origine de projets innovants.

Nous avons pris soin de ne jamais mélanger politique et vie associative et ce de fait à toujours permettre un dialogue et un partenariat sein et honnête de chaque partie.

Depuis 2008, une délégation a été donnée à un élu afin d'établir et faciliter les relations entre la municipalité et les associations. Il en est l'interlocuteur naturel et privilégié. Ceci fonctionne parfaitement, il n'y a qu'à voir la participation active de la totalité des associations de notre ville au Forum annuel.

Il est vrai que de tout temps les politiques cherchent à récupérer des représentants du monde associatif culturel ou sportif, mais certains membres d'associations refusent à se prêter à ce « petit » jeu.

D'autres acceptent, croyant naïvement à la toute sincérité de leur interlocuteur.

Sur notre commune, nous avons toujours été vigilants à ne pas faire de différence entre les activités des associations, qu'elles soient culturelles, sportives, d'action sociale, de loisirs, d'éducation ou culturelles.

Laissons les associations Ezanilloise pratiquer leurs activités sereinement sans essayer de les compromettre.

Mr S. ZRIEM indique, qu'en effet, il a diffusé la convocation du Conseil aux Associations, ce qui ne lui semble pas illégitime, car il considère que ces dernières doivent être informées.

Un débat s'engage entre MM. BATTAGLIA, BINET et ZRIEM.

Mr P. DEMARET intervient pour indiquer, que pour sa part, il n'a jamais, comme d'ailleurs Mr P. GREGOIRE, mélangé les genres.

Mr P. AUGOT revient sur la confusion, en remarquant que dans le dernier bulletin municipal, au sujet d'une manifestation organisée par l'Association des Anciens Elèves, on voit, outre le nom du Maire, ce qui semble logique, apparaître les noms de Mr CHARTIER et de Mr JACQUET... alors que les élus du groupe minoritaire n'ont pas été conviés... Si ce n'est pas du mélange des genres....

Mr le Maire rappelle simplement que Mr CHARTIER est le Député de la Circonscription et que Mr JACQUET est Président d'une Association locale.

Mr S.ZRIEM indique que le Groupe Minoritaire du Conseil Municipal se réserve le droit d'ester en Justice si le magazine municipal devait encore mentionner Mr JACQUET.

FONCTIONNEMENT DE LA MUNICIPALITE

Mr P. DEMARET souhaite savoir qui, après le départ de Mme CHOLIN, est Premier Adjoint.

Mr le Maire lui indique que simplement l'ordre des adjoints, dans le cadre du tableau légal, a été modifié, comme pour le Conseil, avec la règle du suivant de liste.

Le Maire

Le Secrétaire de Séance

Alain BOURGEOIS

Gérard FINKEL